

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 35 (1897)
Heft: 20

Artikel: Sur le chemin de Moudon
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196254>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En 1837, le dit Naundorff — c'est le nom qu'il prit après son évasion — étant poursuivi, à Paris, pour escroquerie, le parquet de la Seine requit des autorités vaudoises l'interrogatoire d'un Fribourgeois, nommé Brémont, domicilié à la Tour-de-Peilz, et qui avait été le secrétaire intime de Louis XVI.

Brémont, interrogé sur tout ce qu'il pouvait savoir sur le triste sort du dauphin, déclara qu'il reconnaissait ce dernier dans la personne de Naundorff, avec qui il avait eu un long entretien.

Le dossier qui a disparu contient l'interrogatoire de Brémont et un mémoire manuscrit de celui-ci.

Comme les revendications persistantes de Naundorff et de ses héritiers tendant à la rectification de son état civil et à fournir la preuve qu'il était le fils de Louis XVI, furent portées, à diverses reprises, devant les tribunaux français, où elles furent éloquemment défendues par Jules Favre, en 1874, on lira sans doute avec intérêt le prononcé de la cour. Voici ce document judiciaire, qui a acquis l'autorité d'un document historique :

« La cour, considérant que l'acte de décès du fils de Louis XVI a été dressé le 8 juin 1795 dans la forme et dans les délais prescrits par la loi des 21-27 décembre 1792 :

» Que les héritiers Naundorff prenant le nom de « Bourbon » en poursuivent la nullité comme étant celui d'un enfant inconnu, substitué au fils du roi et que le jeune prince évadé de la prison n'aurait été autre que Charles-Guillaume Naundorff, leur mari et leur auteur ; »

Appréciant les preuves que les appelants produisent à l'appui de leur allégation l'arrêt entre dans les détails suivants :

« Considérant que le dauphin et sa sœur, Marie-Thérèse, étaient enfermés dans la prison du Temple l'un au premier étage, l'autre au deuxième étage ; que cet escalier était fermé par deux énormes portes de fer ; que le premier étage se composait de deux chambres voûtées, à la porte desquelles se trouvaient constamment deux gardiens, auxquels défense absolue était faite de s'absenter ; que ces gardiens étaient désignés par le comité de sûreté générale et par le comité de salut public ; qu'à ces gardiens avait été adjoint un conseiller municipal de la section du Temple ;

» Qu'ainsi la disposition des lieux, les précautions politiques prises par les comités de la révolution mettaient obstacle à la possibilité d'une évasion ; qu'on ne pouvait sortir de la prison du Temple sans être soumis à l'inspection la plus rigoureuse ;

» Que les appelants prétendent néanmoins qu'il y a eu substitution ; que pour l'expliquer, ils allèguent qu'on aurait eu recours à trois substitutions successives : qu'on aurait d'abord introduit un mannequin dans une corbeille de blanchissage ; que ce mannequin aurait été remplacé par un enfant muet, qu'on aurait voulu empoisonner ; mais que cette tentative d'empoisonnement ayant été déjouée, on aurait substitué à l'enfant muet un enfant malade, mort bientôt après, et auquel s'appliqueraient les énonciations de l'acte de décès ;

» Que les diverses allégations de ce récit ont été combinées en vue de la fraude et de l'imposture qu'on a tenté de faire prévaloir ; qu'en effet il était établi que l'enfant décédé le 8 juin 1795 avait succombé à une affection scrofuleuse ; qu'on était ainsi conduit à imaginer que c'était un enfant scrofuleux et rachitique, qui avait pris la place du muet comme le muet avait pris la place du dauphin ; qu'il résulterait de cette allégation que l'enfant muet, l'enfant rachitique et l'enfant royal auraient été enfermés en même temps dans la prison du Temple ; que pourtant en dehors des deux étages servant de prison, l'une au dauphin, l'autre à Marie-Thérèse, il n'y avait dans la cour du Temple qu'un dernier étage sous comble formant une seule grande pièce ;

» Que pour donner quelque vraisemblance à la fable de l'évasion, on suppose que Barras aurait été l'âme du complot ; qu'il aurait, pour le succès de l'évasion, fait nommer Laurent l'un des gardiens du Temple et que l'on produit trois lettres de ce Laurent ;

» Que la fraude est ici manifeste ; que d'une part, au rapport d'un honorable magistrat de la cour de Metz, il est certain que Barras lui a toujours déclaré que le fils de Louis XVI était mort au Temple ;

» Que les copies de lettres produites au débat, comme attribuées à Laurent, ont été fabriquées et qu'il n'était pas sérieux de les présenter à la justice comme des éléments de preuve ;

» Que la maladresse de la fabrication s'est décelée par une indication particulière ; que les copies indiquaient la signature Laurent comme se terminant par un z... que devant cette faute on a dû arriver à confesser que la signature a été supposée, et qu'en réalité les originaux n'avaient pas été signés par Laurent ;

» Que ces lettres rejetées du débat, on se trouve en présence de l'impossibilité par les appelants de désigner aucun des nombreux agents qui auraient contribué soit à la sortie du muet de la prison, soit à l'ensevelissement de l'enfant rachitique, soit aux précautions nombreuses prises pour faire sortir l'enfant royal en l'enfermant dans un cercueil et pour le faire glisser ensuite de ce cercueil dans un double fond disposé dans la voiture funéraire ; que dans les allégations produites au débat rien ne se réfère à une preuve touchant une évasion ;

» Mais que les preuves contraires résultent avec une grande évidence des dépositions de Lasne et de Gomin, tous deux gardiens au Temple, dépositions recueillies avec toutes les garanties judiciaires ; que Gomin a rempli pendant sept mois et demi les fonctions de gardien au Temple ; que Lasne les a remplies pendant quatre mois ; que l'un et l'autre avaient vu le dauphin avant son emprisonnement ; qu'officiers de la garde nationale ils avaient eu occasion de le voir se promener aux Tuileries ; que tous deux ont affirmé sous serment qu'il était impossible, avec les précautions prescrites, qu'on eût pu substituer un enfant muet au dauphin ;

» Qu'à l'appui de cette affirmation vient se placer l'attestation formelle d'un conseiller municipal de la section du Temple qui a vu l'enfant ; que le procès-verbal signé par Damon constate, en effet, que lorsqu'il a vu l'enfant royal, celui-ci était dans un état désespéré ; qu'il l'avait très bien reconnu ; que dès qu'il fut mort, les officiers de la garde montante et descendante de la prison du Temple l'avaient vu sur son lit de mort et qu'ils l'avaient reconnu ;

» Que cette attestation met le comble à la preuve de l'identité, s'il en était besoin ;

» Qu'au surplus ce serait, d'après le récit des appelants, entre février et mars 1795 que l'enfant rachitique aurait été introduit au Temple ; qu'à cette date il y avait déjà plus de trois mois que Gomin remplissait ses fonctions de gardien ; que la substitution n'aurait donc pu se faire sans la complicité de Gomin ;

» Que cette supposition de complicité de la part de Gomin ne saurait être produite par les appelants ; qu'elle serait en contradiction avec cette assertion de Naundorff, que Laurent aurait été nommé par les soins de Barras pour assurer l'évasion ;

» Que si les dépositions de Gomin ou de Lasne, vieillards déposant en 1837 sur des faits remontant à une très longue distance, ont pu offrir des contradictions de détail, elles n'en sont pas moins contrôlées et confirmées dans leur ensemble par le procès-verbal de Damon ; que la preuve des énonciations de l'acte de décès est donc surabondamment faite ;

» Qu'à ne consulter que les preuves morales, cette vérité se déduit encore des faits qui suivent l'évasion ; qu'en effet les royalistes, nécessairement informés du succès de l'évasion, n'eussent pas manqué de veiller avec sollicitude sur le dernier héritier de nos rois ; qu'il leur eût été facile de le soustraire à cette vie d'obscurité, de pitoyable abandon, d'aventures et de misères contre laquelle se débat pendant de longues années Charles-Guillaume Naundorff ;

» Que Naundorff a pu faire illusion à des gens crédules ou enthousiastes dont l'imagination s'exalte ou dont le cœur s'échauffe facilement ;

» Que partout dans l'histoire les faussaires et les imposteurs n'ont jamais manqué ;

» Que Naundorff aurait exercé pendant vingt-deux ans la profession d'horloger sans qu'on indique où il l'aurait apprise ; qu'en 1816 il épousait, à Spandau, une Prussienne de condition obscure ;

qu'en 1824, il est poursuivi comme incendiaire, en 1825 condamné comme faux-monnaieur ; qu'il a subi sa peine en Silésie ; qu'il parcourt ensuite tous les pays d'Europe ; qu'à Londres, en 1830, il se donne comme le fondateur d'une religion nouvelle ; qu'il propage alors des doctrines dangereuses, condamnées comme subversives ; qu'il est alors renié par plusieurs de ses adhérents qui, revenus de leurs illusions, le dénoncent comme le plus fourbe des imposteurs ;

» Que c'est alors qu'il se rend en Hollande, où il passe avec le gouvernement un marché relatif à des projectiles de guerre de nouvelle invention ;

» Qu'il a écrit des mémoires dans lesquels il retrace sa vie aventureuse et romanesque, mais qu'il s'est arrangé dans ses récits pour dépister les recherches et rendre impossible toute investigation sur son origine et son identité ;

» Qu'il résulte de cet ensemble de faits que Naundorff a été un aventurier hardi, doué d'un profond esprit d'astuce, capable des fourberies les mieux ourdies, ayant entrepris, avec plus d'étude et d'art que les autres faux Louis XVII, de renouveler leur tentative d'imposture ; qu'il avait réuni, avec une grande ténacité, tous les documents qui pouvaient l'aider dans le rôle qu'il devait jouer ; qu'en résumé, l'acte de décès du fils de Louis XVI se présente avec tous les caractères de l'authenticité ;

» Considérant enfin que si le présent arrêt a donné ce développement de motifs, allant au-delà de ce que comporte le caractère peu sérieux des allégations produites, la cour a voulu par là démontrer une fois de plus ce qu'avait d'audacieux l'essai tenté devant elle et mettre désormais à l'abri de toute discussion raisonnable un acte de l'importance de celui dont on voudrait contester l'authenticité ;

» Donne défaut contre M. le comte de Chambord ;

» Adoptant au surplus les motifs des premiers juges, sans s'arrêter aux conclusions des héritiers Naundorff, les déboute de leur appel, les condamne aux dépens et à l'amende. »

Sur le chemin de Moudon.

Qu'il fait bon prendre la clef des champs, le dimanche, quand, toute la semaine, on n'a eu d'autre horizon que les murs tristes de l'atelier ou du bureau.

Après une bonne ration de plein air et de liberté, on reprend plus allègrement le collier le lundi matin ; et la perspective des projets caressés, pour le dimanche suivant, vous le fait aussi trouver moins lourd, ce collier.

Une fois que le printemps nous a remis sa carte de visite, annonçant son retour, c'est-à-dire lorsqu'il a redonné aux arbres leur feuillage, aux prairies, leur tapis de verdure et de fleurs, aux bois, le babil des oiseaux et, aux ruisseaux, leur doux murmure, on sent des fourmis dans les jambes. Il faut partir.

C'est ce que nous avons fait dimanche dernier. Le temps n'était pas bien beau ; oh, non. Si nous avions demandé son avis à l'un de nos campagnards, il nous aurait répondu, avec un hochement de tête et un malicieux sourire : « Eh ! eh ! le temps... est là. » Et chez nous, chacun sait que lorsque le temps est « là », la pluie n'est pas loin.

Cela nous importait peu. Les deux amis qui m'accompagnaient voulaient s'en aller à tout prix. Mariés tous deux et très heureux de l'être, ils me disaient : « Aujourd'hui, nous sommes vœux et nous en voulons profiter. Partons ! »

Il paraît — je n'en puis juger, étant encore garçon — que ces vœux momentanés sont un des nombreux attrait de la vie conjugale. J'aime à croire que les dames y trouvent aussi le même plaisir.

Donc, nous décidâmes d'aller manger la soupe au Chalet-à-Gobet. On y dine fort bien. Cuisine simple, comme il convient à la campagne, mais excellente.

Un peu avant d'arriver, la pluie commença. Nous l'attendions depuis un moment déjà. Elle ne nous a presque plus quittés de la journée.

Que faire, après le dîner? Adieu les longues siestes sur la mousse, les flâneries dans les bois. Pas un coin de sec.

Redescendre en ville? La pluie n'y est guère moins désagréable qu'à la campagne, ... même quand on est veuf.

— Si nous allions à Moudon? propose l'un de nous.

— Par cette pluie?

— Pourquoi pas.

— Soit, partons.

— Madame, combien y a-t-il d'ici à Moudon?

— Oh! bien, voilà, trois bonnes heures, nous dit l'aubergiste; puis, se tournant vers un consommateur assis à la table voisine:

— N'est-ce pas, Daniet, il n'y a pas davantage?

— Oh! pour ça, non, répond celui-ci; même qu'en marchant bien, ces messieurs veulent y aller en deux heures demi. Je mets une heure demi avec la Grise.

— Eh bien, en route les amis. Merci pour vos renseignements. Bonjour, tout le monde.

— Bonjour, messieurs. Merci à vous. Bon voyage!

Quarante minutes de marche; nous sommes à Montpreveyres. L'auberge des *Balances* a fort bon air. Détournons la tête. Le temps presse.

— Quelle distance jusqu'à Moudon? demandons-nous à deux campagnards.

— Jusqu'à Moudon?... Deux fortes lieues, répond le premier.

— Kaize-tè, exclame son compagnon, on y va largement en une heure demi, une heure trois quarts.

— Enfin! reprend le premier, c'est tout suivant comme iront ces messieurs. En tout cas, y ne faut pas faire trop d'arrêts.

Nous marchons de nouveau trente à quarante minutes. Cette fois, un moment de repos est bien mérité. L'auberge de la *Croix-d'Or*, à Carrouge, nous y invite.

A peine sommes-nous assis, que voici une délégation du *Chœur d'hommes*, de Lausanne. Avec la délégation, plusieurs personnes de la contrée: député, instituteurs, organiste.

— Alors! s'écrie un des délégués en nous apercevant, que faites-vous ici?

— Eh bien, nous allons à Moudon. Et vous-mêmes, messieurs, oserait-on vous demander ce qui nous vaut le plaisir de cette rencontre?

— Nous venons de Mézières, où le *Chœur d'hommes* donnera un concert, prochainement, à l'occasion de sa course annuelle. Quel beau village que Mézières et comme on y est bien reçu. Mais, dites-moi, vous avez en ore un bon bout de chemin jusqu'à Moudon?

— Pas tant que cela; une heure.

— Oh! la la, une heure, dit quelqu'un de la contrée; une heure trois quarts, une heure et demie pour le moins. La pluie va recommencer, vous feriez bien mieux de revenir à Mézières. Vous prendrez le train à Ecublens ou à Châtillens pour rentrer à Lausanne. Connaissez-vous Mézières?

— Hélas non.

— Raison de plus. Allons, messieurs, suivez-nous.

— Oui, mais, et Moudon? demande alors un de nos amis.

— Eh bien, que veux-tu? lui dis-je, Moudon ce sera pour une autre fois, quand nous connaîtrons mieux la distance.

A Mézières, la réception fut plus que cordiale. Permettez-moi de n'en pas dire davantage. Nous sommes rentrés enchantés, nous promettant bien d'y retourner, mais, cette fois, pour voir le village, l'un des plus beaux, dit-on, de ce Jorat, si pittoresque et si intéressant.

Une fois de plus, également, nous avons pu

nous convaincre que, lorsqu'on voyage dans notre cher canton de Vaud, il faut toujours faire à l'imprévu une très large part.

Onna veindzance dè cormorans.

Vo crâidès petètré que ve vo z'ein contà iena su cliào z'osés dè mer que medzont lè pessons? Et bin na!

Vò sèdès que l'ài a adé, sà à la gâra, sà à bateau, dâi lulus avoué dâi carlettès dè Bourbaki, que sè tignont quie po ceri lè solà et po portà lè malles et lè patiès ài z'Anglais, ài comi-voyageu, ài dzeins qu'ont pou d'acquouet et à cliào que sont trào tserropès po lè portà leu-mimo ein vela. L'ont batsi cliào gaillà que vo dio: « cormorans ». Porquie? On n'ein sà rein. L'est dè clià sorta dè dzeins que vé vo z'ein contà iena:

Merluche et Pingouin, que fasioint lè cormorans, sè tegnivont adé ào bet dè l'eindébarcadèro dè la Tor (à bin se vo vollià, dè la Toi, coumeint diont lè), po portà lo commerce à cliào qu'ein avioint fauta.

Aò tsautein l'avioint prâo soveint à fèrè avoué dè cliào z'Anglais que vignont roudà per tsi no et que sè vont mettrè ien peinchon à dâi quieinze francs per dzo dein cliào grands z'hotets dè Vevà et Metruux. Et quand vignont pé châtòtrè sè conteintont pas dè fèrè on petit baluchon, mà l'aminont avoué leu tot cein que l'ont dein lào garda-roba que l'ont don on pecheint moué dè panâi, dè valisès, dè crebelliès et dâi malles quasu asse grossès què cliào dèmenageuses à Monsu Perrin, que faut don sè cottà po ein rémouà iena et la sè mettrè su lo cotson.

On dzo que noutrè dou gaillà avioint menà ài *Trai-Rai* tot lo commerce à ne n'Anglais, l'étoint tot depourent tant l'avioint chà, kà fassâ n'ài raveu dâo tonnèro, assebin comptâvont bin teri on part dè francs tsacon; mà stu Anglais, qu'étâi paret on villho rance, ne lào baillè te pas què cinquanta centimes!

— T'einlèvâi pi po on villho pingro! se fâ Merluche, quand ve cein; que faut-te fèrè, vaut pas la paina dè cein partadzi, no faut allâ lè bairè!

— Bin se te vâo! fâ l'autro.

Et modont tanqu'à *La Vapeu*, bairè on isque et quand l'uront bu, tapont onco po on distaque et lè cinquanta centimes furont dinse nettèyi. Pu l'alliront dina ein bordeneint aprè clià peste d'Anglais.

L'après-midzo, Merluche et Pingouin atteindont ào bet dè l'eindébarcadèro on bateau qu'allàvè veni, quand vouâiquie l'Anglais que s'aminè su lo pont avoué sa fenna.

— Vouâiquie l'ozé dè sti matin; que vignè pi no demandâ oquiè, fâ Pingouin, qu'étâi on farceu, on vâo prâo lài reindrè la mounia dè sa pice.

— Aoh! biâotifoule! fasâi l'Anglais ein avezeint lè montagnès dè la part delè avoué n'a lenetté d'approute.

— Paadon! se fe à Pingouin, ein l'ài montreint n'a poueinta su la Savoie, coumeint vo appellè cè montagne?

— Le Bedzuhorn! se fâ Pingouin, qu'avâi età pè lo Simeta et que savâi on pou talle-matsi.

Et l'Anglais preind dein sa fatta on petit làivro et lài marquè cein que l'autro l'ài avâi de.

— Et ce montagne-là? se fe onco l'Anglais à Pingouin, ein l'ài montreint on autra poueinta.

— Ça, c'est le Spitzgreubon, et cette vallée qui se trouve à côté c'est la Choucrouthethal.

— Wery-ouelle! merci, fasâi l'Anglais ein marquèint assebin dein son làivro.

— Et celui-ci là-bas?

— Ça, c'est la montagne du Veau qui tête, autrement dit la Bèque à Macaca?

Et l'Anglais notavè adé totès cliào bambioulès que cè tsancro dè Pingouin l'ài desâi.

— Oh! paadon encore, se fe lo Godème, où ètè le Dent diou Midi?

Stu iadze, Pingouin, que cè commerce eimbètavè, lài reponde dein son boun accent dè la Tor:

— Elle est là où elle est! ora, te l'as, se sè peinsavè.

Adon Merluche, que n'avâi onco pas pipà lo mot, s'approute dè l'Anglais et lài dese:

— Monsieur, la Dent du Midi, on ne peut plus la voir; elle a été démolie ces derniers temps, mais on veut en refaire une toute battante neuve droit à côté et si vous revenez l'année prochaine.....

Dè bio savâi que l'Anglais n'a pas attiutà pe grantein cein que l'ài débèllyotavè Merluche et que l'a bin vu à quoui l'avâi à fèrè, kà l'a vito recliou son làivro, l'a remet dein sa fatta et l'a fottu lo camp. G. T.

Au bon vieux temps des diligences.

Le texte des deux conférences données à Lausanne sur ce sujet, par **L. Monnet**, paraîtra prochainement en brochure si le nombre des souscripteurs est suffisant. Ainsi qu'on le verra ci-après par la table des matières qui y sont traitées, cette publication n'intéresse pas seulement Lausanne, mais notre canton en général. D'un autre côté, de nombreux et intéressants détails qui ont dû être retranchés dans les conférences, vu le temps limité de celles-ci, seront ajoutés.

Cette brochure, actuellement en souscription, au prix de 1 fr. 25, sera envoyée en remboursement. — On peut souscrire au **Bureau du Conteur Vaudois**, à Lausanne, ou par **carte-correspondance**.

TABLE DES MATIÈRES:

Postes d'autrefois. La « poste aux chevaux ». — Les journaux du temps. — Les almanachs et leurs pronostics. — Voyages à Paris. — Voituriers et aubergistes. — Saint-François et la rue de Bourg. — Le Lion d'Or. — Nos anciens moulins. — Description de Lausanne par une dame étrangère. — L'éclairage à Lausanne au commencement du siècle. — Premières grandes vitrines. — Un premier sommier. — Nos anciennes foires. La foire d'Onnens. — Derrière-Bourg. — Création du Casino et de sa promenade. — La Riponne et ses abords. — Histoire du Bazar Vaudois. — Percement de la rue Centrale. — Les nouveaux quartiers. — Le Théâtre. — Ouchy il y a 50 ans. — Bateliers infidèles. — Les eaux du lac en 1829.

Nos anciennes routes. — Route des bords du lac. — Jaman. — Voyage de Vevey à Genève, en 1815. — Route du Simplon. Meillerie. — La traversée de Lausanne. — Route de ceinture. — Le Pont Pichard. — Diligences et chars d'Anjou. — Service des postes par Jaman. — Un facteur dans l'embaras. — Le doyen Bridel, anecdote. — Voyages à l'étranger. — Le père Gatschet. — Institutrices en voyage. — Une colonie suisse en Bessarabie. — Vignerons et propriétaires. — Voyage d'un étudiant en théologie. — Avantages et désagréments des diligences. — Voyage de Genève à Londres en passant par Lausanne. — Nos premiers chemins de fer. — Discours d'un syndic. — Incidents de voyage. — Elisa. Avant et après le tunnel. Seul en wagon. — Chute d'un gouvernement.

OPÉRA. — Les deux représentations de cette semaine ont été deux nouveaux succès pour notre excellente compagnie lyrique. Pour *Werther*, cette œuvre émouvante de Massenet, la salle était littéralement bondée. On y a fêté tout particulièrement M^{lle} Cécile Ketten, chanteuse exquise, et M. Dupuis. — Vendredi, *Le Jour et la Nuit*, la meilleure opérette de Lecocq, et que les amateurs considèrent comme le modèle du genre, a fait aussi une salle superbe, où la gaieté n'a cessé de régner. M^{lles} Laya et Ollivier ont fait le plus grand plaisir. En somme, délicieuse soirée.

Demain, dimanche, deuxième représentation de **Le Jour et la Nuit**.

Il y aura donc foule demain au théâtre.

L. MONNET

Lausanne — Imprimerie Guilloud-Hova-a